Parlons Justif en sport

1

Secteur sport de la Cocof 27 février 2019



Programme de la séance d'information (1/2)

1. Introduction

- 1.1 Présentation de la Cocof
- 1.2 Les compétences de la Cocof en sport et présentation du secteur sport
 - 1.2.1 Subvention aux clubs sportifs
 - 1.2.2 Petites Infrastructures Privées
 - 1.2.3 Initiatives sportives et appels à projets

2. Introduction d'une demande de subsides en initiatives

- 2.1 Passage en revue du formulaire (Outil 1)
- 2.2 Le budget prévisionnel (Outil 2)

3. Trajectoire d'une demande de subsides

- 3.1 Introduction et analyse du projet
- 3.2 Décision et notification à l'asbl
- 3.3 Comprendre son arrêté
- 3.4 Réception de la 1ère tranche de la subvention



Programme de la séance d'information (2/2)

4. Justification des dépenses d'un projet

- 4.1 La composition du dossier de justificatifs
- 4.2 Les frais de location
- 4.3 Les frais de promotion/publication
- 4.4 Les frais de déplacement
- 4.5 Les frais en petit matériel non-durable
- 4.6 Les frais de personnel
 - 4.6.1 Les volontaires
 - 4.6.2 Les travailleurs associatifs
 - 4.6.3 Les indépendants
 - 4.6.4 Les salariés



4

1. Introduction

1.1 Présentation de La Cocof

1.2 Les compétences de la Cocof en sport et présentation du secteur sport

1.1 Présentation générale de la Cocof

- La Commission communautaire française (Cocof) est composée de :
 - a) Un parlement qui adopte des décrets ou des règlements
 - b) Un Collège composé de 5 ministres qui prennent les décisions (arrêtés)
 - c) Une **administration**: le service public francophone bruxellois. Ses missions sont:
 - Conseiller l'autorité politique
 - Instruire les demandes de subventions
 - Contrôler l'utilisation des subventions
 - Evaluer les actions
 - Offrir des services de soutien et de support



1.2 Les compétences de la Cocof en sport et présentation du secteur sport

- En région bruxelloise, la Commission communautaire française soutient des asbl francophones ayant leur siège d'activités à Bruxelles et s'adressant plus particulièrement aux francophones. Elle intervient uniquement pour le sport amateur
- Grands cadres de subvention :
 - ❖ Soutien aux Petites Infrastructures Privées
 - Subvention aux clubs sportifs
 - ❖Initiatives sport pour tous et appels à projets (Sport au féminin et Handisport)



1.2.1 Petites Infrastructures Privées

- Concerne les travaux d'aménagement ou de construction des Petites Infrastructures Privées
- Le taux de la subvention est de 50% pour des travaux immobiliers dont les montants sont égaux ou inférieurs à 165.000 euros tva comprise (82.500 € maximum)
- Personne de contact : Marc Calistri



mcalistri@spfb.brussels



+32 2 800 82 57



1.2.2 Subvention aux clubs sportifs

- Demande de subvention à introduire via un formulaire Irisbox entre juin et octobre
- Subvention couvrant la période d'une saison sportive (de juillet à juin)
- Concerne les clubs sportifs affiliés à une fédération reconnue
- Vise à couvrir une partie des frais de fonctionnement des clubs
- Personne de contact : Dominique Magdeleens
- 👺 : dmagdeleens@spfb.brussels





1.2.3 Initiatives Sport pour Tous et appels à projets

- En cas d'appel à projets : Le règlement et la date limite d'introduction du dossier sont repris sur le site de la Cocof : Sport au féminin et handisport
- Ouvert aux asbl
- Possibilité d'introduire une demande tout au long de l'année (au moins 2 mois avant le début du projet)
- 4 axes prioritaires :
 - A) Promotion du sport
 - B) Sport et lutte contre l'exclusion sociale
 - C) Sport Santé et Sport Senior
 - D) Sport, Education et Fair-Play
- Personnes de contact : Tita Chronis et Sébastien Destrebecq
- tchronis@spfb.brussels
- +32 2 800 83 25
- sdestrebecq@spfb.brussels +32 2 800 83 65





2. Introduction d'une demande de subsides en initiatives

Introduction d'une demande de subsides en initiatives

Trajectoire d'une demande de subsides

Justifier les dépenses d'un projet



Questionnaire type

I. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

A. Nom complet de l'association :	
B. Situation juridique de l'organisme : ASBL Autres, précisez	
C. Numéro d'entreprise (Moniteur Belge) :	
Date(s) de publication au Moniteur Belge des modifications des statuts votées au cours de la dernière année écoulée	
E. Adresse du Siège Social :	
Rue et N°: Code postal et commune: Téléphone: Fax: Courriel: Site Internet:	
F. Adresse courrier <u>si différente du siège social</u> :	
Rue et N°: Code postal et commune: Téléphone: Fax: Courriel: Site Internet:	

Bruxelles
G. Lieu des activités : salle, complexe, club, asbl (Veuillez sélectionner)
Nom du lieu : Rue et N° : Code postal et commune : Téléphone : Fax : Courriel : Site Internet :
H. Autre lieu d'activités : salle, complexe, club, asbl (Veuillez sélectionner)
Nom du lieu : Rue et N° : Code postal et commune : Téléphone : Fax : Courriel : Site Internet :
I. Numéro de Compte bancaire de l'association sur lequel sera versée la subvention :
Pour toute nouvelle association ou changement de compte bancaire : un bulletin de virement, une copie d'extrai bancaire récent ou une attestation bancaire sera joint au formulaire de demande.
B E
Cession de créance: Veuillez joindre une copie de la cession de créance de la banque oui/non
J. Assujettissement à la TVA :
Votre association est-elle assujettie à la TVA ? <u>oui</u> / no
Si oui, dans quelle proportion ?
K. Responsables de l'organisation :
Président:
NOM
Courriel : Site Internet :

<u>Trésorier et/ou Comptable</u> :		
	Prénom	
Rue et N°:		
Code postal et commune :		
Téléphone :		
Fax:		
Courriel : Site Internet :		
L. <u>Personne(s) de contact</u>		
Responsable(s) de l'introduction de la	demande de subvention :	
NOM	Prénom	
Rue et N°:		
Code postal et commune :		
Téléphone :		
Fax : Courriel :		
Site Internet :		
Responsable(s) de l'organisation et du	suivi des activités sportives :	
NOM	Prénom	
11011	Freiioiii	
Rue et N°:	FICHOIL	
Rue et N° : Code postal et commune :	Frenom	
Rue et N° : Code postal et commune : Téléphone :	FICHOIL	
Rue et № : Code postal et commune : Téléphone : Fax :	FICHOIL	
Rue et N°: Code postal et commune: Téléphone: Fax: Courriel:	Frenom	
Rue et № : Code postal et commune : Téléphone : Fax :	Frenom	
Rue et N°: Code postal et commune: Téléphone: Fax: Courriel: Site Internet:		oui / non
Rue et N°: Code postal et commune: Téléphone: Fax: Courriel: Site Internet:		
Rue et N°: Code postal et commune: Téléphone: Fax: Courriel: Site Internet: M. Votre association est-elle reconnue p	oar une ou plusieurs autorités publiques ?	
Rue et N°: Code postal et commune: Téléphone: Fax: Courriel: Site Internet: M. Votre association est-elle reconnue p Si oui, lesquelles? N. Votre association est-elle affiliée à un	oar une ou plusieurs autorités publiques ?	oui / non
Rue et N°: Code postal et commune: Téléphone: Fax: Courriel: Site Internet: M. Votre association est-elle reconnue p	oar une ou plusieurs autorités publiques ? 	oui / non
Rue et N°: Code postal et commune: Téléphone: Fax: Courriel: Site Internet: M. Votre association est-elle reconnue p Si oui, lesquelles? N. Votre association est-elle affiliée à un Si oui, lesquelles?	oar une ou plusieurs autorités publiques ? ne ou plusieurs fédérations ou autres ?	oui / non
Rue et N°: Code postal et commune: Téléphone: Fax: Courriel: Site Internet: M. Votre association est-elle reconnue p Si oui, lesquelles? N. Votre association est-elle affiliée à un Si oui, lesquelles? O. Votre association fait-elle appel à un	oar une ou plusieurs autorités publiques ? ne ou plusieurs fédérations ou autres ? 	oui / non
Rue et N°: Code postal et commune: Téléphone: Fax: Courriel: Site Internet: M. Votre association est-elle reconnue p Si oui, lesquelles? N. Votre association est-elle affiliée à un Si oui, lesquelles?	oar une ou plusieurs autorités publiques ? ne ou plusieurs fédérations ou autres ?	oui / non
Rue et N°: Code postal et commune: Téléphone: Fax: Courriel: Site Internet: M. Votre association est-elle reconnue p Si oui, lesquelles? N. Votre association est-elle affiliée à un Si oui, lesquelles? O. Votre association fait-elle appel à un	oar une ou plusieurs autorités publiques ? ne ou plusieurs fédérations ou autres ? u secrétariat social ?	oui / non
Rue et N°: Code postal et commune: Téléphone: Fax: Courriel: Site Internet: M. Votre association est-elle reconnue p Si oui, lesquelles? N. Votre association est-elle affiliée à un Si oui, lesquelles? O. Votre association fait-elle appel à un Si oui, lequel?	oar une ou plusieurs autorités publiques ? ne ou plusieurs fédérations ou autres ? u secrétariat social ?	oui / non oui / non oui / non

4 / 11 Outil 1 - Demande de subvention Initiatives SPT - janvier 2019

Commission communautaire française

Q. Quels sont les moyens en <u>travailleurs</u> de votre association?

Inscrivez dans le tableau ci-après le nombre de travailleurs engagés et précisez leur temps de travail pour chacune des années. Si certains travailleurs relèvent d'une autre catégorie que celles que nous proposons, indiquez leur nature dans la case « autre » et précisez.

	Année en cours	Prévision année suivante
Origine des financements	Equivalent Temps Plein (ETP) Ex.: 1 x 1 ETP, 3 x ¼ ETP	Equivalent Temps Plein (ETP) Ex. : 1 x 1 ETP, 3 x ¼ ETP
Cocof		
F.B.I.E.		
Autres programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles		
A.C.S.		
Ex T.C.T.		
Autres programmes de la Région Bruxelles Capitale / Actiris		
Communes		
V.G.C. (Vlaamse Gemeenschaps-commissie)		
A.L.E.		
Autres programmes du Fédéral		
Fondation Roi Baudouin		
Programmes européens		
Fonds Propres		
Volontaires		
Autre :		
		<u> </u>

R. <u>Veuillez joindre une copie des documents suivants</u> (sans ceux-ci votre demande ne pourra être traitée):

- le budget prévisionnel de l'activité et de l'association Dépenses et recettes (Outil 2 4 tableaux)
- le rapport d'activité de l'année précédente
- · les derniers bilan et comptes approuvés.
 - + pour les « petites ASBL » 1, la preuve du dépôt de leur comptes au Greffe du Tribunal de Commerce
- un bulletin de virement, une copie récente d'extrait bancaire ou une attestation bancaire (à joindre uniquement si pas encore en notre possession ou si changement de compte bancaire)
- en cas de reconnaissance légale par une ou plusieurs autorités publiques, une copie de la notification d'agrément

Cochez les déclarations sur l'honneur	et signez:	
Je certifie que toutes les données re exactes.	prises dans ce document sont sincères et	
Je m'engage à ne pas utiliser les pièce Commission communautaire française	s justificatives de dépenses financées par la e pour justifier d'autres subventions.	
Je m'engage à fournir un rapport des : et statistiques de fréquentation	activités sportives avec évaluation du projet	
Le	Α	
NOM, Prénom:		
Foresting	Si-matura .	
Fonction:	Signature :	

II. CONTENU DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1.	Le porteur de projet est une <u>asbl</u> :		
	Association sportive Club sportif Club senior non sportif Association d'aide aux personne Maison de repos Maison médicale Maison de quartier Centre culturel Association active dans l'Aide à Association active dans la prom Autres:	la Jeunesse otion du fair-play	
2.	Précisez les dépenses prévues par	-	
	Attention à être cohérent avec votr	e budget previsionnel (Outil	(2)
	Type de dé	penses	Coût estimé
3.	Précisez le montant de la subventi	on demandée au Secteur	
	Sport de la <u>Cocof</u> (Initiatives «	Sport Pour tous »)	
4.	Précisez la période que doit couvr	r l'éventuelle subvention	
	(ex. : 1 semaine, telle date une ar	nnée)	
5-	En cas de multi-subventionnen	ent <u>pour un même objet,</u> v	veuillez clarifier votre démarche de financeme

énoncer clairement les différentes subventions demandées en précisant dans quelles entités elles sont

introduites (Cocof ou toute autre entité) et pour quel montant.

Les petites ASBL sont celles qui n'atteignent pas deux des trois critères suivants (montants en vigueur en 2013 et susceptible d'être indexés):
 5 travailleurs ETP en moyenne annuelle
 312.500 euros de recettes, autres qu'exceptionnelles, hors TVA
 1.249.500 euros de total bilantaire

III. DESCRIPTION DU PROJET

ι.	Dans quel axe prioritaire « Sport Pour Tous » se situe l'activité pour laquelle vous introduisez une
	demande de subvention ?

Si l'activité répond à plusieurs priorités, <u>veuillez cocher uniquement</u> celle qui rejoint le plus l'objectif principal de <u>l'activité</u> (voir détails et conditions sur notre page https://www.spfb.brussels/espace-pro/initiatives-sportives)

- Promotion du sport: Objectif: Soutenir la promotion à grande échelle de l'activité sportive en Région bruxelloise. Exemples d'activités: tournoi; sensibilisation; courses à pied; conférences et séminaires sur des thématiques en lien avec le sport; campagne de sensibilisation au sein des écoles; journées sportives scolaires; ...
- □ **Sport Senior et Sport Santé**: Objectif: Favoriser la pratique du sport pour les personnes âgées et/ou les personnes nécessitant une pratique douce du sport. *Exemples d'activités*: sport adapté aux plus de 60 ans ou toute personne nécessitant, pour raisons de santé, une pratique douce du sport; actions de sensibilisation au sport santé; création d'une section "Sport Santé"; ...
- □ Sport et Lutte contre l'exclusion sociale : Objectif : Augmenter la contribution du sport à « la lutte contre l'exclusion sociale » et faciliter l'accès au sport à un public « fragilisé ». Exemples d'activités : réduction ou gratuité de cotisation ; stratégie de sensibilisation ou partenariat(s) pour toucher des publics précarisés ; encadrement adapté ; mise à disposition gratuite d'équipements; ...
- □ **Sport, Education et Fair-Play**: *Objectif*: Mobiliser des valeurs d'éthique sportive, de respect de l'autre et de fair-play dans le sport. Exemples d'activités: sensibilisation des jeunes et de leurs parents; rédaction d'un projet éducatif dans un club ou une association sportive en collaboration avec les dirigeants et les encadrants; promotion du fair-play dans les écoles; ...

2. Veuillez décrire le projet



3.	Quelles sont							activités	sportives	ou	de	leur
	encadrement	(dip	lôme, fori	mation, c	ertificat, bre	vet <u>Adeps</u>	.)					

4. En quoi votre projet s'insère-t-il dans une des priorités « Sport Pour Tous »? (voir détails et conditions sur notre page https://www.spfb.brussels/espace-pro/initiatives-sportives)

5. Quelles sont vos motivations à développer le projet ?

6. Quelle est votre expérience liée au projet ?

Quel est	le public cible visé par le projet ?
	Tout public
	Jeunes enfants (tranche d'âges) :
	Adultes entre 18 et 60 ans
	Parents et/ou familles
	Coaches, enseignants, encadrants
	Personnes de plus de 60 ans
	Personnes ne pratiquant pas ou peu de sport
	Ménages dont les revenus (salaire, revenu de remplacement, allocation sociale,) sont inférieurs au revenu minimum moyen garanti
	Personnes incarcérées, personnes sans-abri, M.E.N.A.,
	Autres
8. Nombre	de jeunes/adultes concernés par le projet ?
9. Quelle particip	est la contribution financière/cotisation demandée aux ants ?
_	ont les moyens mis en œuvre pour amener votre public cible à vos activités ? (affiches, b, autres)

11. Quel(s) partenariat(s) allez-vous mettre en œuvre? Précisez les engagements et les stratégies/méthodologies pour atteindre l'objectif fixé (si une convention existe, merci de la joindre)

Pour rappel, un partenariat est **obligatoire** dans le cadre des priorités « Sport, Education & Fair-Play » et « Sport Sénior & Sport Santé », selon le cas. Voir détails et conditions sur notre page https://www.spfb.brussels/espace-pro/initiatives-sportives)

Nom(s) de(s) partenaire(s) et type de structure	Personne(s) de contact : nom, prénom, tél.	Domaine d'activités	Adresse

12. Précisions relatives à la politique de genre (gender mainstreaming) :

- L'action faisant l'objet d'une demande de subside vise-t-elle à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes ?
- L'action faisant l'objet d'une demande de subside s'adresse-t-elle plus spécifiquement à un public masculin ou féminin?
- L'action faisant l'objet d'une demande de subside est-elle susceptible de toucher de manière différenciée les femmes et les hommes?
- Les statistiques sur le public cible bénéficiaire.

Budget prévisionnel de l'association et de l'activité

Nom de l'association :

Tableau récapitulatif				
	Activité	Association		
Recettes totales	0,00	0,00		
Dépenses totales	0,00	0,00		
Solde	0,00€	0,00€		

Il est demandé de remplir <mark>l'ensemble des feuilles comprises dans ce fichier</mark> (voir les onglets en bas de la feuille), à savoir :

- le présent tableau récapitulatif,
- les dépenses de l'activité à subventionner,
- les recettes de l'activité à subventionner,
- les dépenses relatives au fonctionnement de l'association dans son ensemble,
- les recettes relatives au fonctionnement de l'association dans son ensemble,
- la liste des autres partenaires ayant financé les activités de l'asbl (quelles qu'elles soient) durant l'exercice comptable précédent.

	Budget prévisionnel de l'ac	tivité		
No	om de l'association :		Année	2019
EPENS	SES			
		Montants	Totaux	Proposition de pris en charge par la Coc
61/ 1	Location et charges Locations permanentes Locations ponctuelles (locaux ou matériel) Charges (eau, gaz, électricité) Assurances locaux Entretien			
61/ 2	Matériel et produits d'entretien Promotion et de publication Frais de réalisation Frais d'impression Frais de distribution Droits d'auteur		€	
61/3	Frais administratifs Petites fournitures de bureau et documentation Frais postaux Photocopies Maintenance appareil Frais de gestion, secretariat social Assurances (RC, bénévoles)			
61/4	Déplacements liés aux activités en Région bruxelloise Location ponctuelle Carburant Transport public Transport privé		€	
61/ 6	Frais d'organisation spécifique "Sport Pour Tous"		<u> </u>	
	Prestataires, encadrement, vacataires (hors salariés et hors bénévoles)			
	2 Défraiement des arbitres, jury (via facture)			

	Budget prévisionnel de l'acti	ivité		
Nom d	e l'association :		Année	2019
DEPENSES				
		Montants	Totaux	Proposition de prise e charge par la Cocof
3	Défraiement des bénévoles. Attention, montants maximum journalie	rs et annuels http	ps://finances.	belgium.be/fr/asbl/b
4	Frais de formation, supervision			
5	Prix, coupes, médailles			
6	Frais de catering/réception (% fixé selon subvention octroyée)			
0	rrais de catering/reception (% fixe seion subvention octroyee)			
7	Petit matériel socio-sportif non durable (% fixé selon subvention octroyée)			
8	Prestation Croix-Rouge			
62/ 1 Per	rsonnel salarié (Rémunérations) Veuillez noter l'ETP à prendre en co	mpte _	€	
1	Rémunérations brutes			
2	Cotisations patronales d'assurances sociales			
3	Pécules de vacances, primes de fin d'année			
	Assurance légale (assurance accident de travail)			

	В	udget prévisionnel de l	'activité			
	Nom de l'association :			Année	2019	
REC	ETTES					
			Le subside est-il - en Demande ? (D) - Acquis ? (A)	Montants	Totaux	
70/	Recettes propres 1 Dons					€
	2 Sponsors					
	3 Cotisations des membres					
	4 Recettes d'activités					
	5 Autre (à préciser)					
71/	Conventions				_	€
/=/	1 Fondation Roi Baudouin					~
	2 Loterie Nationale					
	3 Autre (à préciser)					
70 /	Subventions de la Commission Co	mmunautaira Françaisa			_	€
/=/	Préciser le(s) programme(s) / Mentionnez égale.		t introduite			_
	1 Culture					
	Social					
	Parascolaire					
	Aide aux personnes handicapées					
	Santé					
	Tourisme					
	Sport					
	Infrastructure					
	Enseignement					
	2 Autre (à préciser)					
73/	Subventions d'autres Pouvoirs Pu 1 Fédération Wallonie-Bruxelles		me(s)		<u>-</u>	€
	Education Permanente Service Jeunesse					
	3 Aide à la Jeunesse					
	4 Secteur santé					
	5 Secteur Femmes					
	6 C.E.C.					
	7 Formations					
	8 F.B.I.					
	 9 Autre (à préciser) 2 Commune 					
	1 En direct					
	2 Via programme					
	cohabitation/intégration	1				
	3 Autre (à préciser)					
	3 Région / Actiris					
	1 Convention de					
	partenariat 2 Ex T.C.T.					
	3 Insertion par le logemen	t				

В	udget prévisionnel de l'a	ctivité			
Nom de l'association :			Année	2019	
RECETTES					
	– e (D)	e subside est-il en Demande ?) Acquis ? (A)	Montants	Totaux	
2 Via programme cohabitation/intégration					
3 Autre (à préciser)					
3 Région / Actiris					
1 Convention de					
partenariat	<u> </u>				
2 Ex T.C.T.					
3 Insertion par le logemen	t				
4 Politique pour					
les grandes villes					
5 Contrats de quartier					
6 A.C.S.					
7 Autre (à préciser)					
4 Fédéral					
1 Contrat de prévention					
2 Contrat de sécurité					
3 F.E.S.C.					
4 Projets pilotes de prévention					
5 F.I.P.I.			1		
6 Subsidiation					
via l'INAMI					
7 Maribel					
8 Politique					
pour les grandes villes					
9 Autre (à préciser)	T T	T	1		
5 Supranational, Union européer	ine				
1 Now					
2 Horizon					
3 Fonds Social Européen					
4 Autre (à préciser)					
6 Autres					
1 COCOM					
2 VGC					
3 Communauté					
flamande					
4 Autre (à préciser)					
/ C-b-idit-1					_
74/ Subsides en capital Amortissements et investissem	onts	Т			€
Amortissements et investissem	ents				
75/ Produits financiers		Т			£
/5/ Froduits illialitiers					€
76/ Produits exceptionnels		T		_	€
, s, rivadio enceptionneis	L_				~
TOTAL RECETTES ACTIVITE:			Г	-	€

- €

Dépenses de l'association

Budget prévisionnel de l'association Nom de l'association : Année 2019 DEPENSES Totaux Montants Activités et animation 60/1 Activités (billets d'entrée, etc.) Animation (matériel pédagogique, etc.) Autre (à préciser) Location et charges Locations permanentes Locations ponctuelles Charges (eau, gaz, électricité) Assurances Entretien Matériel et produits d'entretien Autre (à préciser) 61/2 Promotion et publication Frais de réalisation Frais d'impression Frais de distribution Réceptions, relations publiques Droits d'auteur Autre (à préciser) Administratif 61/3 Petit matériel Petit mobilier de bureau Matériel spécifique Fournitures et documentation Téléphone, fax Frais postaux Photocopies Maintenance Frais de gestion, secretariat social Assurances Autre (à préciser) Déplacements Location ponctuelle Carburant Assurances, taxes Transport public Transport privé Autre (à préciser) 61/5 Sous-traitance, honoraires, etc.

Budget prévisionnel de l'association Nom de l'association : Année 2019 DEPENSES Montants Totaux Sous-traitance, honoraires, etc. 61/5 Honoraires comptables, avocats,... Vacataires,... Résidences d'artiste Défraiement de bénévoles Autre (à préciser) Personnel 62/1 Rémunérations brutes Personnel d'encadrement Personnel d'administration Personnel technique Autre (à préciser) Cotisations patronales d'assurances sociales Personnel d'encadrement Personnel d'administration Personnel technique Autre (à préciser) Pécules de vacances, primes de fin d'année Personnel d'encadrement Personnel d'administration Personnel technique Autre (à préciser) Intervention dans le traitement des TCT, FBIE, primes,... Assurances légales Médecine du travail Vêtements de travail 63/1 Investissements 64/1 Impôts et taxes Taxes Droits d'enregistrement Tva non déductible Impôts Autre (à préciser) Charges financières 65/1 Charges financières sur emprunt lié aux délais de subventionnement 66/1 Charges exceptionnelles TOTAL DEPENSES ASSOCIATION:

Budget prévisionnel de l'association						
Nom de l'association :			Année	2019		
RECETTES		•				
		Le subside est-il - en Demande ? (D) - Acquis ? (A)	Montants	Totaux		
70/ Recettes propres						
1 Dons						
2 Sponsors						
3 Cotisations des membres						
4 Recettes d'activités						
5 Autre (à préciser)						
71/ Conventions				- €		
1 Fondation Roi Baudouin				<u>*</u>		
2 Loterie Nationale						
3 Autre (à préciser)						
3 Aute (a preciser)						
72/ Subventions de la Commission Comm						
Préciser le(s) programme(s) i Mentionnez également le sub.	side pour lequel cette demande est introduite					
1 Culture						
Social						
Parascolaire						
Aide aux personnes handicapées						
Santé						
Tourisme						
Sport Infrastructure						
Enseignement						
2 Autre (à préciser)						
2 Autre (a preciser)						
73/ Subventions d'autres Pouvoirs Public 1 Fédération Wallonie-Bruxelles (Con		ne(s)				
1 Education Permanente						
2 Service Jeunesse						
3 Aide à la Jeunesse						
4 Secteur santé						
5 Secteur Femmes						
6 C.E.C.						
7 Formations						
8 F.B.I.						
9 Autre (à préciser)						
2 Commune						
1 En direct						
2 Via programme						
cohabitation/intégration						
3 Autre (à préciser)						
2 Région / Actiris						

Budget prévisionnel de l'association						
Nom de l'association :	Nom de l'association :		Année	2019		
RECETTES						
		Le subside est-il - en Demande ? (D) - Acquis ? (A)	Montants	Totaux		
cohabitation/intégration 3 Autre (à préciser) 3 Région/Actiris 1 Convention de partenariat 2 Ex T.C.T. 3 Insertion par le logement						
4 Politique pour les grandes villes 5 Contrats de quartier 6 A.C.S. 7 Autre (à préciser) 4 Fédéral						
 1 Contrat de prévention 2 Contrat de sécurité 3 F.E.S.C. 4 Projets pilotes de prévention 						
5 F.I.P.I. 6 Subsidiation via l'INAMI 7 Maribel 8 Politique pour les grandes villes 9 Autre (à préciser)						
5 Supranational, Union européenne 1 Now 2 Horizon 3 Fonds Social Européen 4 Autre (à préciser)						
6 Autres 1 COCOM 2 VGC 3 Communauté flamande 4 Autre (à préciser)						
74/ Subsides en capital Amortissements et investissements					€	
75/ Produits financiers 76/ Produits exceptionnels				_	<u>€</u>	
TOTAL RECETTES ASSOCIATION:					€	

Recettes provenant des subventions de l'année précédentes

ecettes provenant de S		ons et co ée précé		ssociatio	n pour
vous over persu des eides du				laa ahamma	utiloo
vous avez perçu des aides du om de l'association	rant rexer	cice precei	aent, veuillez remplir		
m de l'association				Année	2018
/ C				Montants	Totaux
71/ Conventions 1 Fondation Re	.: p				<u>0,00€</u>
2 Loterie Natio					ŀ
3 Autre (à préc					ŀ
3 Autre (a prec	aser)				ŀ
					ŀ
72/ Subventions de la Con	mission C	ommunaut	airo Françaiso		0,00€
Préciser le(s) programme(s)			•	nde est introduit	
1 Culture	/ INTERITORINEZ (igatement te ot	iosiae pour requer cerre aema	The cor true out in	
Social					ŀ
Parascolaire					ľ
Aide aux perse	onnes handica	apées			ŀ
Santé					
Tourisme					
Sport					
Infrastructui	re				
Enseignemen	ıt				
2 Autre (à préd	ciser)				ľ
•					ľ
1 3 4 5 6 7 8 9 2 Commune	Vallonie-Brux Education Pe Service Jeun Aide à la Jeu Secteur sant Secteur Fem C.E.C. Formations F.B.I. Autre (à prés	celles (Commermanente lesse nesse é mes ciser)	Préciser le(s) unauté française)	programme(s)	0,00€
	Via program				
		/intégration			
D	Autre (à pré	ciser)			
3 Région / Act					-
	Convention	-			-
	de partenari	at			-
	Ex T.C.T.	n la lagam ent			ŀ
		r le logement		 	ŀ
	Politique pour les gran	ndes villes			ŀ
	Contrats de				ŀ
_	A.C.S.	1.01			-

2 Service Jeunesse			
3 Aide à la Jeunesse			
4 Secteur santé			
5 Secteur Femmes			
6 C.E.C.			
7 Formations			
8 F.B.I.			
9 Autre (à préciser)			
2 Commune			
1 En direct			
2 Via programme			
cohabitation/intégration	1		
3 Autre (à préciser)			
3 Région / Actiris			
1 Convention			
de partenariat			
2 Ex T.C.T.			
3 Insertion par le logemen	t		
4 Politique			
pour les grandes villes			
5 Contrats de quartier			
6 A.C.S.			
7 Autre (à préciser)			
4 Fédéral			
1 Contrat de prévention			
2 Contrat de sécurité			
3 F.E.S.C.			
4 Projets pilotes			
de prévention			
5 F.I.P.I.			
6 Subsidiation via l'INAMI			
7 Maribel			
8 Politique			
pour les grandes villes			
9 Autre (à préciser)			
5 Supranational, Union européenne		I	
1 Now			
2 Horizon			
3 Fonds Social Européen			
4 Autre (à préciser)			
6 Autres			
1 COCOM		Т	
2 VGC			
3 Communauté flamande			
4 Autre (à préciser)			
(0.1.1)			
74/ Subsides en capital		-	
Amortissements et investissements	Ļ		
(veuillez préciser via quelle institution	n)		

Questions - réponses





3. Trajectoire d'une demande de subsides

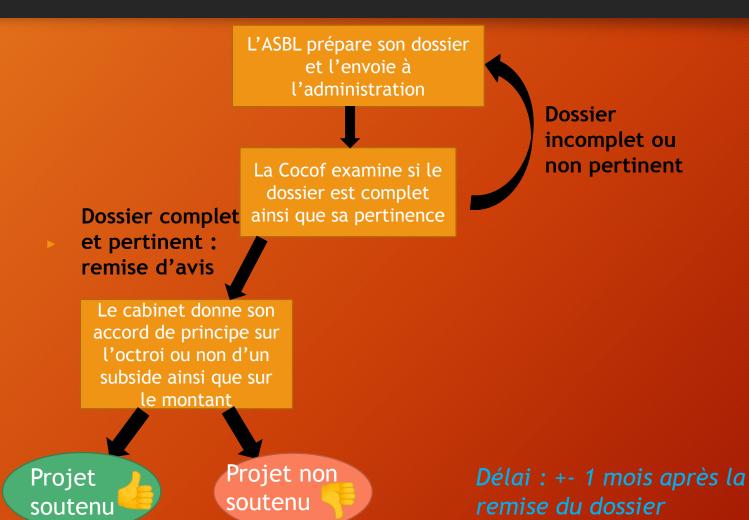
Introduction d'une demande de subsides en initiatives

Trajectoire d'une demande de subsides

Justifier les dépenses d'un projet



3.1 Introduction et analyse du projet



Francophones Bruxelles

3.2 Décision et notification à l'asbl



Le cabinet envoie une « note verte » à l'administration

L'administration prépare l'arrêté qui doit être signé par les différents services internes ainsi que par le ministre du sport ou le Collège (voir trajectoire ciaprès)

Une fois l'arrêté signé par le ministre, la notification d'octroi de subvention est envoyée à l'asbl par l'administration

Délai : +- 2 mois après la remise du dossier



3.3 Comprendre son arrêté

ARRÊTÉ 2018 1932... DU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE RELATIF À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 3.100,00 EUROS EN FAVEUR DE L'ASBL.

POUR L'ORGANISATION DE SES ACTIVITÉS SPORTIVES

ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE"

La Membre du Collège,

Vu le décret du 18 juin 1990 du Conseil de la Communauté française organisant la tutelle sur la Commission communautaire française ;

Vu le règlement du 12 décembre 2017 contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018 ;

Vu l'inscription à l'allocation de base 11 002 02 01.3300 du budget 2018 de la Commission communautaire françalse d'un crédit de 734.000,00 euros destiné aux subventions aux associations pour le sport ;

CONSIDÉRANT

- l'organisation d'activités sportives tout la la grant l'asbi
- que l'association dispose des partenariats et du personnel nécessaires à la bonne réalisation de ses activités;
- que le projet de l'association coîncide avec les objectifs de la Commission communautaire française en matière sportive et plus particulièrement en facilitant l'accès aux sports pour les femmes plus précarisées;

ARRÊTE :

Article 1er.

- 1. Un subside de 3.100,00 euros est octroyé pour la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018 à l'asbl 4 pour l'organisation de ses activités sportives 1 pr. dans le cadre du "Sport et lutte contre l'exclusion sociale".
- 2. La dépense est imputée à l'allocation de base 11 002 02 01.3300 du budget 2018.

Art.

- La liquidation de la subvention s'opérera en deux tranches, pour autant que le présent arrêté ne soit plus susceptible d'annulation par l'autorité de tutelle.
- La première tranche d'un montant de 2.480,00 euros sera liquidée sur présentation de la première déclaration de créance.
- 3. La seconde et dernière tranche d'un montant de 620,00 euros sera liquidée sur présentation de la seconde déclaration de créance, d'une attestation sur l'honneur, d'un rapport sur les activités subventionnées et des pièces justificatives.
- 4. La subvention sera versée sur le compte du bénéficiaire.

29

Période de couverture de la subvention

Compte bancaire du bénéficiaire

Informations sur les modalités de paiement (en deux tranches)

Montant de la

subvention

30

 Le bénéficiaire est tenu de faire mention du soutien de la Commission communautaire française et de son logo lors des événements ainsi que dans toutes ses publications, y compris affiches, programmes et support internet.

 Il sera fait état du soutien de la Commission communautaire française dans tous les contacts avec les médias.

3. Un exemplaire de chaque support promotionnel sera joint aux pièces justificatives.

Art. 4

1. Les plèces justificatives liées aux catégories de dépenses suivantes seront transmises à l'Administration, sous forme de copies de factures, au plus tard le 28 février 2019 ; au-delà de cette date limite, le bénéfice de la présente subvention sera définitivement perdu

2. Les plèces justificatives éligibles sont les suivantes :

Frais éligibles	Pièces éligibles	Pièces additionnelles
Locations et charges ;	4	
- Locations ponctuelles (locaux et/ou matériel)	Factures, convention	Preuves de palements
- Assurances	Avis de palement	Preuves de palements, contrat d'assurance
Promotion et publication :	- 20	
- Frais de réalisation	Factures	Preuves de palements
- Frais d'impression	Factures	Preuves de palements
- Frais de distribution	Factures	Preuves de palements
- Droits d'auteur	Factures	Preuves de palements
Frais administratifs :		
- Petites fournitures de bureau, documentation	Factures, tickets (+libellé)	Preuves de palements
- Téléphonie (hors investissements), fax, internet	Factures	Preuves de paiements
- Photocoples	Tickets (+libellé)	Preuves de paiements
Sous-traitance, honoraires, etc. ;		
- Défralement de bénévoles	Note de frais, déclaration de créance, détaillées et signées par l'association et le bénéficiaire	Preuves de palements. Attention montant maximum par jour et par an
Frais d'organisation spécifique :		
- Encadrement, vacataires, prestataires autres que bénévoles	Facture, note de frais, déclaration de créance, détaillées et signées par l'association et le bénéficiaire	Preuves de palements

 Les pièces justificatives ne pourront concerner que des dépenses effectuées au cours de la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018.

Liste des pièces justificatives <u>éligibles</u> dans le cadre de la subvention

Rappel de la période de couverture de la subvention Date limite de remise des justificatifs

Modalités de remise des pièces justificatives

- 4. Toute pièce justificative originale liée à la subvention sera annotée d'une mention « COCOF ». Lorsqu'une pièce justificative est subventionnée par plusieurs pouvoirs subsidiants, l'original de la pièce justificative mentionnera la ventilation du montant de la dépense entre les différents bailleurs.
- Conformément à l'article 2,1°,d) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, les ASBL majoritairement financées par les pouvoirs publics sont également soumises à la règlementation sur les marchés publics.
- 6. Les plèces justificatives devront être répertoriées dans un tableau récapitulatif qui, par nature de dépenses, reprendra le numéro d'imputation au facturier, le nom du fournisseur ou du prestataire, le numéro du document et le montant. Outre le total général, le tableau indiquera également un total par rubrique de dépenses.
- 7. Si, après contrôle des pièces justificatives, le montant que représentent les pièces justificatives acceptées est inférieur au montant octroyé et que la subvention a déjà été liquidée, la Commission communautaire française se réserve le droit de réclamer la partie non justifiée.

Fait à Bruxelles, le 04 SEP 2018

Pour le Collège,

Fadila LAANAN Membre du Collège chargée du Spo

31

3.4 : Réception de la 1ère tranche de la subvention

- Une fois l'arrêté ainsi que la lettre de notification reçus, il faut renvoyer la déclaration de créance (tranche 1)
- Dès réception de la déclaration de créance, nous préparons la demande de paiement. Le paiement est fait dans un délai de 2 à 6 semaines



Questions - réponses





4. Justification des dépenses d'un projet

Introduction d'une demande de subsides en initiatives

Trajectoire d'une demande de subsides

Justifier les dépenses d'un projet



4. Justifier les dépenses d'un projet

• Principes de base :

- De préférence <u>ne pas attendre</u> la date limite pour envoyer les justificatifs
- Se référer aux dépenses éligibles reprises dans l'arrêté



4.1 La composition du dossier de justificatifs

- Un dossier de justificatifs doit comprendre :
 - La déclaration sur l'honneur de bonne utilisation du subside signée
 - La déclaration de créance tranche 2 signée
 - Le tableau récapitulatif des pièces éligibles (fourni par nos services)
 - Un rapport d'activités
 - Les pièces justificatives <u>numérotées</u> avec les preuves de paiement
- Après examen des pièces justificatives, l'administration procède au paiement du solde (en fonction du montant correctement justifié)



4.2 Les frais de location

	Location ponctuelle	Location permanente
Caractéristiques	Caractère exceptionnel. Ne fait pas partie de l'activité de base de l'asbl	Location dans le cadre de l'activité régulière de l'asbl (= frais de fonctionnement)
Exemples	Location d'un terrain pendant une découverte sportive, de matériel sportif	Location des bureaux de l'asbl, de salle ou de terrain
Justificatifs demandés	Facture + preuve de paiement	Bail ou convention + preuve de paiement

4.3 Les frais de promotion/Publication

• Importance de mettre en avant le soutien de la Cocof sur les publications (flyers, t-shirts, banderoles, etc.)

- Comment le justifier ?
 - Joindre un exemplaire des publications
 - Facture + preuve de paiement



4.4 Les frais de déplacement

- Les frais de déplacement <u>ne couvrent pas</u> :
 - Le taxi
 - Les parkings
 - Les pv
- Comment le justifier ?
 - Facture ou note de frais avec motif de déplacement + preuve de paiement



4.5 Les frais en petit matériel socio-sportif non durable

Définition

- Petit matériel pour la saison (ballons, cônes, chasubles)
- Ne comprend pas les investissements (tapis de course, panier de basket, etc.)

• Comment le justifier ?

• Facture, tickets + preuve de paiement



4.6 Les frais de personnel

41

4.6.1 Les volontaires

- Une convention de volontariat est souhaitable (voir modèles ciaprès)
- Deux possibilités pour défrayer un volontaire
 - 1) Soit via un montant forfaitaire: max 34,71 €/ jour et 1388,40 €/an en 2019
 - 2) Soit via les frais réels (repas, déplacements,...)
 - ❖ Pour les frais de déplacement des volontaires, il y a un maximum de 0,3573 €/km. Montant jusqu'au 30 juin 2019 et un maximum de 2000 kilomètres/ an
- Comment justifier les frais d'un volontaire?
 - Montant forfaitaire : Convention ou relevé des prestations signé et daté + preuve de paiement
 - Frais réels : Convention + factures, tickets de transport, note de frais réels pour les déplacements, ...



Convention de Volontariat

Il a été convenu entre

<u>Identite de l'organi</u>	<u>isation:</u>
Nom:	
Siège social : Téléphone : N° d'entreprise : Statut juridique :	Courriel :
	et
<u>Identité du volonta</u>	<mark>ire</mark> :
Nom : Adresse : <mark>Nº de registre nation</mark> a	Prénom : Localité : <mark>al</mark> :
	aux droits des volontaires, sont définies comme suit :
Nature et description	de l'activité :
Lieu d'exécution :	
Date(s), jour(s) et ho -	praire(s) de l'activité :
Indemnités ou ren	nboursement des frais :
	évoit aucune indemnité pour l'exercice de l'activité à titre on et dans les limites reprises ci-après:
prestée, dont le m	erse au volontaire une indemnité forfaitaire pour l'activité nontant total s'élève à XX,XX EUR. Ce montant ne sera pas e une rémunération s'il ne dépasse pas les montants

maximums prévus par la loi, soit 34,03 € /jour et 1361,23 € / an pour l'année

2018. Ce montant est indexé chaque année.

L'organisation rembourse les frais réellement supportés par le volontaire sur
base de documents justificatifs (tickets, factures). Les frais relatifs aux
déplacements en véhicules peuvent être remboursés par une indemnité
kilométrique d'un montant de € (avec un maximum de 0,3573 €/km.
Montant jusqu'au 30 juin 2019 et un maximum de 2000 kilomètres par an et
par volontaire).

Le volontaire est expressément informé qu'il ne peut cumuler des indemnités – en ce compris perçues auprès de tiers – forfaitaires qui entraîneraient un dépassement des montants mentionnés à l'article 10 de la loi du 3 juillet 2005 relative au droit des volontaires et qu'il a été convenu qu'un éventuel dépassement l'entraînerait à indemniser l'organisation des conséquences dommageables qui en découleraient.

Assurance(s):

Le volontaire est couvert par une assurance couvrant la responsabilité extracontractuelle de l'organisation, telle que le prévoit la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires et dont les modalités sont fixées par les arrêtés royaux des 19 et 21 décembre 2006 déterminant les conditions minimales des contrats d'assurance et l'organisation d'une assurance collective.

Nom de l'assureur : N° de police :

Secret professionnel:

Le volontaire est soumis au respect du secret professionnel tel que prévu par le Code Pénal art. 458¹ dans le cadre de l'activité visée par la présente convention et est conscient des conséquences pénales en cas d'infraction.

<u>Divers</u> :	
Fait en deux exemplaires à XXXXXXXXXXXX, le jour mois année.	
Le volontaire,	L'organisation,

¹ Art. 458. Les médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou par profession, des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où ils sont appelés à rendre témoignage en justice (ou devant une commission d'enquête parlementaire) et celui où la loi les oblige à faire connaître ces secrets, les auront révélés, seront punis d'un emprisonnement de huit jours à six mois et d'une amende de cent [euros] à cinq cents [euros].

Francophones

4.6.2 Les travailleurs associatifs (1/4)

- <u>Définition</u>: Le travail associatif est une activité complémentaire rémunérée (ce n'est pas du bénévolat!)
- Le travail associatif concerne une série de secteurs dont le sport. Plus particulièrement les activités de :
 - Animateur, chef, moniteur ou coordinateur qui dispense une initiation sportive et/ou des activités sportives
 - Entraîneur sportif, professeur de sport, coach sportif, coordinateur des sports pour les jeunes, arbitre sportif, membre du jury, steward, responsable du terrain ou du matériel, signaleur lors de compétitions sportives
 - Concierge d'infrastructure de jeunesse, sportive, culturelle et artistique

4.6.2 Les travailleurs associatifs : liste des activités (2/4)

- Aide et appui ocçasionnels ou à petite échelle dans le domaine de la gestion administrative, l'administration, le classement des archives ou dans le cadre d'une responsabilité logistique pour des activités dans le secteur socio-culturel, sportif, de l'éducation culturelle ou artistique, des arts et dans l'enseignement
- Aide occasionnelle ou à petite échelle pour l'élaboration de newsletters ou d'autres publications ainsi que de sites internet dans le secteur socio-culturel, sportif, de l'éducation culturelle, de l'éducation artistique, des arts et dans l'enseignement
- Animateur de formations, de conférences, de présentations ou de spectacles sur des thèmes culturels, artistiques et sociétaux dans le secteur socio-culturel, sportif, de l'éducation culturelle, de l'éducation artistique et des arts
- Toute une série d'autres activités disponibles sur https://www.activitescomplementaires.be/fr/travail-associatif.html



Francophones

4.6.2 Les travailleurs associatifs (3/4)

• Pour qui?

- Les travailleurs qui prestent au moins à 4/5^{ème} chez un autre employeur (pas les étudiants)
- Les indépendants en activité principale
- Les pensionnés

• Barèmes

- 520,83 € par mois. Ils peuvent atteindre 1.041,66 € par mois pour les activités d'animateur sportif, coach sportif, entraineur, steward (cfr. 2 premiers points des activités autorisées)
- Maximum 6.250 € par an (non imposables) peu importe l'activité concernée

4.6.2 Les travailleurs associatifs (4/4)

Modalités

- Un contrat est nécessaire. Modèle disponible sur https://www.activitescomplementaires.be/fr/travail-associatif/je-represente-une-association.html
- L'association et le travailleur associatif doivent s'identifier sur la plateforme numérique disponible via le lien ci-dessus
- Un travailleur associatif ne peut pas combiner ses activités avec le statut de bénévole au sein d'une même association sauf si il ne perçoit <u>aucun</u> <u>dédommagement</u> pour ses activités en tant que bénévole
- Il est interdit de prester une activité sous le statut de travailleur associatif si l'on exerce ou a exercé une activité professionnelle au sein de la même association au cours des 12 mois précédents (sauf pour les pensionnés)

Comment le justifier ?

 Copie du contrat et preuve d'inscription du travailleur associatif auprès de la sécurité sociale + preuve de paiement



4.6.3 Les indépendants

- Comment justifier les frais d'un indépendant ?
 - Facture mentionnant le <u>numéro d'entreprise</u> + preuve de paiement



4.6.4 Les salariés

• Une partie du salaire d'un employé peut être prise en charge par la subvention si cela est mentionné dans l'arrêté. Il s'agit uniquement de la partie où le salarié a effectué l'activité subventionnée

- Comment justifier le salaire d'un salarié de l'asbl?
 - Fiche de rémunération



Questions - réponses



